



Document d'information communal des risques majeurs (DICRIM).

&

DICRIM

2026

Sécurité Civile
ALERTES

Prévenir, protéger, soutenir.

*Il s'agit pour chacun
de bien comprendre
les **mesures à
prendre pour se
préserver au
maximum** et les
**consignes à
appliquer en cas
de survenue d'un
risque.***

*En cas de
nécessité, l'**alerte***

Trois Risques Majeurs à MANAS

Séisme, Manas est situé dans la zone départementale de sismicité modérée 3/5.

Nucléaire, nous sommes à moins de 20 km du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Cruas-Meysses.

Transport de matière dangereuse par canalisation. Le Pipeline Sud Européen traverse la commune du sud vers le nord, il approvisionne en pétrole brut différents centres consommateurs de l'Europe, à partir de Fos-sur-mer.

Chaque risque majeur fait l'objet d'une fiche spécifique des mesures préventives et des consignes à appliquer après alerte.

*Pour retrouver les mesures préventives et les consignes en cas d'alerte, **garder ce fascicule***

Ce DICRIM est l'occasion de mettre à jour les informations concernant les autres risques, « non majeurs », auxquels notre commune est exposée.

Chaque risque nécessite des mesures de prévention et des consignes à appliquer en cas de survenue du risque.

Mesures et consignes peuvent différer d'un risque à l'autre.

En permanence

Préparer son « kit d'urgence », le rendre facilement accessible, en vérifier le contenu chaque année.

Vos coordonnées actualisées sont-elles bien connues de la Mairie ?

Quel que soit le risque

Limiter l'usage du smartphone pour ne pas saturer le réseau.

Ne pas aller chercher les enfants scolarisés. Ils sont pris en charge dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'établissement scolaire.

Écouter la radio (Radio France)

Ne pas quitter l'abri sans consigne des autorités

Alerte

Trois séquences sonores d'une minute et 41 secondes séparées par un silence.

Fin de l'alerte : séquence sonore continue de 30 secondes.

En l'absence de sirène à Manas, la sonnerie des cloches de l'église peut être utilisée pour alerter la population.

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

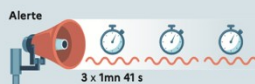
ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Pipeline Sud Européen

(Du Roubion au sud, vers la Tuilerie au nord.)

S'informer

Avant tout travaux à réaliser à proximité de la canalisation, il est impératif de faire parvenir une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (document disponible à la mairie) à l'exploitant pour minimiser les risques d'agressions de la canalisation.

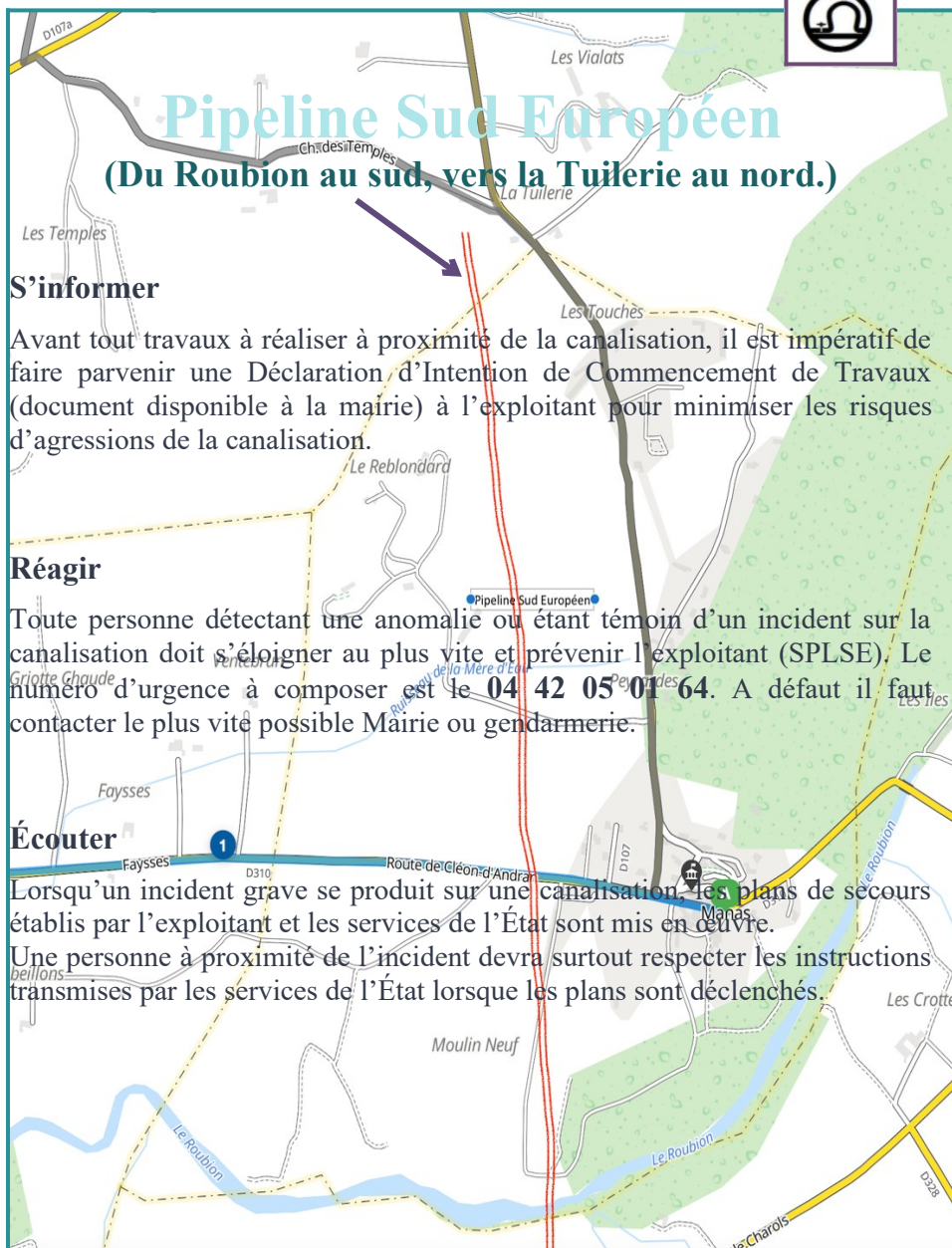
Réagir

Toute personne détectant une anomalie ou étant témoin d'un incident sur la canalisation doit s'éloigner au plus vite et prévenir l'exploitant (SPLSE). Le numéro d'urgence à composer est le **04 42 05 01 64**. A défaut il faut contacter le plus vite possible Mairie ou gendarmerie.

Écouter

Lorsqu'un incident grave se produit sur une canalisation, les plans de secours établis par l'exploitant et les services de l'État sont mis en œuvre.

Une personne à proximité de l'incident devra surtout respecter les instructions transmises par les services de l'État lorsque les plans sont déclenchés.



Autre risque

Canicule, fortes chaleurs

**Protégez-vous avant
les premiers effets**

www.gouvernement.fr/risques/canicule



Il fait très chaud.



La température ne descend
pas la nuit, ou très peu.



Cela dure 3 jours ou plus.

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil
à mon médecin ou à mon pharmacien.

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue
inhabituelle



Maux
de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges /
Nausées



Propos
incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, de propos incohérents
et de fortes fièvres, appelez le 112

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres
le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez des
nouvelles de vos proches



Préférez des activités
sans efforts

L'alerte canicule est décidée par le Préfet (niveau 2 du plan national Canicule)
ou par le premier ministre (niveau 1) au cas où la canicule déclenche des effets
collatéraux (pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé,...).

Autre risque



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier**. Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Autre risque



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Autre risque : tempête

(Source : Institut des Risques Majeurs / <http://www.irma-grenoble.com>)

Avant :

- connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo.
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur.
- Fermer portes et volets.
- Rentrer les bêtes et le matériel.
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel.
- Mettre les grues en girouette.



Pendant :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.



Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Autre risque : Glissement de terrain

Détecter les signes précurseurs :

- Fissures dans les murs,
- poteaux, barrières penchées,
- terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement).

En informer les autorités



En cas d'accélération brutale du glissement :

- Fuir la zone dangereuse,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- se mettre à disposition des secours.

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Vigilance météorologique :

REPUBLIQUE
FRANÇAISE



Neuf phénomènes météorologiques sont couverts par la vigilance de Météo-France qui produit carte et bulletins en cas de nécessité. Il s'agit

d'avertissement. L'alerte étant du ressort des autorités de gestion de crise (Préfecture en général). Manas pourrait être concerné par six de ces phénomènes.

<i>Phénomènes concernés</i>	<i>Période de vigilance</i>
Vent violent	Permanente
Pluie/inondation	Permanente
Orages	Permanente
Neige ou verglas	Permanente
Canicule	du 1er juin au 31 août
Grand froid	du 1er novembre au 31 mars

Quatre couleurs permettent d'identifier le niveau de risque :

VERT	Pas de vigilance particulière.
JAUNE	Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou de crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
ORANGE	Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
ROUGE	Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Plan Communal de Sauvegarde

En cas de sinistre, le maire dirige les opérations de secours et met en œuvre son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS repose sur l'identification et l'organisation, par anticipation, des principales fonctions et missions pour faire face à une situation d'urgence. En l'absence de services municipaux, MANAS met en place une Réserve Communale de Sécurité Civile qui permet aux volontaires de participer au soutien et à l'assistance de la population en cas de crise. L'organisation d'exercices réguliers permet de garantir l'opérationnalité de ce dispositif.

Les numéros utiles

A compléter dès maintenant

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15 ou 112

Gendarmerie Nationale :

Les Tourettes : 04 75 00 00 70

Mairie : 04 75 90 15 31

Maire : 07 88 57 97 09

Adjoint : 06 89 98 64 54

Fréquences Radio France :

France Bleu Drôme Ardèche : 100,9 MHZ

France Inter : 107,3 MHZ

France Info : 105,1 MHZ

Canicule info service : 0800 06 66 66

Météo France : 08 92 68 02 26

Application mobile de Météo-France pour la vigilance

Urgence électricité : _ _ _ _ _

Urgence Gaz : _ _ _ _ _

Assurance : _ _ _ _ _

